



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du douze juin 2026, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Madame Claude GOY, Maire,

Etaient présents : GOY Claude, ESSERTEL Franck, PONCET Marie Christine, BROSSARD Gilles, PIEGAY Gisèle, MALEYSSON Yann, DENIS Bruno, BARRON Karine, TOURRAL Gaëlle, THABUIS Jérôme, FAYOLLE Maud, FONT Emmanuel, DUPEYRON François, ORIOLE Angélique, GOUTAGNY Nadine, TURBAN-LINDECKER Céline, FAYOLLE Amandine, GUYOT Anthony, GUINAND Lucas,

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Gaëlle TOURRAL

Quorum : 10

19 présents – 19 votants

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mai 2026
- **Délibération :** Fixation des tarifs cantine et garderie
- **Délibération :** Approbation des règlements intérieur de la cantine et de la garderie périscolaires
- **Délibération :** Approbation du règlement intérieur de la salle Grange
- **Délibération :** Convention de mise à disposition gratuite d'un local communal
- **Délibération :** Subvention à l'association P'Oser
- **Délibération :** Gratification de stagiaires
- **Délibération :** CCMDL – Convention pour le financement du dispositif de lutte contre la grêle 2026
- Décisions du Maire

Questions diverses

- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date 21 mai 2026 est **approuvé à l'unanimité**.

⇒ Gaëlle TOURRAL est nommée secrétaire de séance

N°2026-43 : Fixation des tarifs de la cantine et de la garderie municipales

Madame le Maire rappelle les tarifs actuels de la cantine et de la garderie municipales :

- Cantine : 4,70 € le repas, ainsi qu'un tarif exceptionnel de 7€ lorsque l'enfant est inscrit hors délai règlementaire.
- Garderie : 1,10 € la ½ heure, 0,55 € le ¼ d'heure.

Sur avis de la commission école, Madame le Maire propose au conseil municipal, à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- d'augmenter le tarif du repas de la cantine à 4,80 €
- de ne pas augmenter ceux de la garderie .

Ces tarifs sont loin de compenser le cout réel du repas puisqu'il faut y inclure le cout du repas auprès du prestataire (pour la cantine), mais également les frais de personnel et d'entretien des bâtiments concernés. Il serait d'ailleurs intéressant et important de l'expliquer aux parents.

L'idée est soumise de communiquer sur ce point. Peut être sur un prochain Larajasse info.

Madame le Maire invite le Conseil à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-44 : Approbation des règlements intérieurs des services de la cantine et de la garderie municipales

Madame le Maire rappelle l'organisation des services de cantine et de garderie périscolaires. Elle rappelle que ces services ne sont pas une obligation pour les Mairies.

Madame le Maire donne lecture des règlements intérieurs de ces deux services : modalités d'inscriptions ou désinscriptions, tarifs, organisation, règlement sur les comportements, ...

Ces règlements font partis des documents à remplir et signer par les familles lors des inscriptions.

Une évolution vers une gestion via un logiciel pourrait être à étudier, pour faciliter les paiements et les inscriptions. Mais cette mise en place doit être réfléchi pour être sur que ce soit un gain de temps et qu'elle soit comptable avec la comptabilité.

Elle invite le Conseil à délibérer pour approuver ces 2 règlements.

Approuvé à l'unanimité

N°2026- 45 : Approbation du règlement intérieur de la salle Grange

Madame le Maire rappelle l'utilisation de la salle Grange (dans la résidence de la Maison Grange) par les résidents et des associations.

Les règlements intérieurs ont été rédigé, puis relu et amendé par la commission vie associative.

Madame le Maire donne lecture des règlements intérieurs : 1 pour les associations, en particulier celles en lien avec le public sénior. 2 associations l'utilisent déjà régulièrement et 1 spécifique pour les résidents qui peuvent l'utiliser en journée si celle-ci n'est pas occupée, et même la réserver pour des repas de famille.

Madame le Maire invite le conseil à valider ces règlements.

Approuvé à l'unanimité

N°2026- 46 : Convention de mise à disposition gratuite d'un local communal

Madame le Maire explique que la compétence pour conclure les conventions de mise à disposition de biens à titre gratuit ne peut être exercée que par l'organe délibérant, chargé de régler par ses délibérations les affaires de la collectivité territoriale (article L. 2121-29 du CGCT).

Celui-ci approuve ces conventions et autorise Madame le Maire à les signer.

Madame le Maire présente le projet de convention à signer avec l'association Solidair'Aidants concernant la mise à disposition gratuite d'un local pour l'activité de l'association. Cette association apporte soutien aux aidants et tient des permanences depuis quelques années sur Larajasse, 1 fois par mois.

Elle occupe la salle Grange dans la Résidence Maison Grange pour leurs réunions et rencontres.

Madame le Maire invite le conseil à approuver cette convention.

Approuvé à l'unanimité

N°2026- 47 : Attribution d'une subvention à l'association P'Oser

Madame le Maire fait part qu'une demande de subvention a été reçue en Mairie.

Anthony GUYOT, membre de la commission vie associative, présente la demande formulée par l'association P'Oser.

Cette association a pour but rompre l'isolement des personnes en milieu rural, soulager les aidants et créer du lien social. Cette association intervient sur Coise et Larajasse, et 14 personnes en bénéficient. Les bénévoles, qui vont chercher les personnes bénéficiaires chez elles, sont dédommagés de leurs trajets.

Sur avis de la commission vie associative, Madame le Maire propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 200 € à l'association P'Oser, correspondant à leur demande.

Il est précisé que la Commune a participé également à l'équipement du local qu'elle occupe, qui pour certains matériels a été installés pour l'animation de cette association.

P'Oser peut aussi être un lien pour le CCAS qui peut les diriger vers des personnes isolées de leur connaissance.

Madame le Maire invite le conseil à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026- 48 : Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Madame le Maire fait part que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

L'accueil d'étudiants permet d'offrir une première expérience professionnelle, aussi la Commune va accueillir un stagiaire sur juin/juillet 2026.

Madame le Maire rappelle que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieure est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois. Les textes définissent ainsi un taux de gratification : 15 % du plafond de la Sécurité sociale.

Lorsque la durée du stage est inférieure ou égale à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis selon les conditions ci-dessous :

- Gratification pour les stages d'une durée supérieure à deux mois : gratification au taux de 15%

- Gratification pour le stage d'une durée inférieure ou égale à deux mois : gratification au taux de 15%. Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Approuvé à l'unanimité

N°2026- 49 : Convention de partenariat 2026- Financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais

Madame le Maire rappelle les délibérations précédentes donnant l'accord pour que la Commune contribue au financement du dispositif de lutte contre la grêle.

A la base, ce dispositif a été mise en place essentiellement pour les cultures agricoles, mais finalement cela bénéficie pour tout le monde et les assureurs.

Ce système est financé par différents organismes. Des lieux sont définis et les tirs doivent être effectués à des moments très précis. Il s'agit de sel hygroscopique, donc non nocif. Le résultat est plutôt positif lorsque les tirs sont faits aux bons moments : les grêlons se transforment en eau, ce qui limite le nombre et la taille des grêlons.

Madame le Maire fait part du projet de convention à signer avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour l'année 2026. Il convient de s'engager à hauteur de 0,37 €/habitant pour l'année 2026 (même tarif que les autres années).

Ainsi, Madame le Maire propose d'approuver cette convention pour 2026 qui représente une dépense de 667,48 €.

Approuvé à l'unanimité

⇒ **Décisions du Maire**

Date	Objet	Fournisseur / demandeur / intéressé	Montant HT
3° : marchés publics inférieur à 100 000 € HT faisant objet d'un contrat			
29/05/2026	tracts + billets tombola + affiches marché de la création	IML	420,00 €
16/06/2026	Renouvellement poteau incendie 1250	SUEZ	4 225,12 €
16/06/2026	Renouvellement poteau incendie 1249	SUEZ	3 966,15 €
16/06/2026	Auto laveuse pôle d'animation	ALBERT Service	3 712,30 €
16/06/2026	Pose de rétention eaux usées toilettes publiques Aubépin	FONT TP	6 742,00 €
16/06/2026	Travaux réfection terrasse étanchéité pôle animation	SES Etanchéité	16 395,10 €
5° : contrats assurance et indemnités sinistre			
01/05/2026	Remboursement sinistre Pont du Pinay	GROUPAMA	1 156,00 €
7° : délivrance et reprise de concessions cimetières			
21/05/2026	Concession colombarium	CORDIER M	500,00 €
14° : droits préemptifs adresse terrain			
13/05/2026	95 A chemin des Lauriers	Maître Pierre-Alexis THIOILLIER	pas de préemption
13/05/2026	95 B chemin des Lauriers	Maître Bruno THIOILLIER	pas de préemption
13/05/2026	95 C chemin des Lauriers	Maître Bruno THIOILLIER	pas de préemption
13/05/2026	95 D chemin des Lauriers	Maître Pierre-Alexis THIOILLIER	pas de préemption
13/05/2026	95 E chemin des Lauriers	Maître Bruno THIOILLIER	pas de préemption
13/05/2026	96 F chemin des Lauriers	Maître Pierre-Alexis THIOILLIER	pas de préemption
13/05/2026	96 G chemin des Lauriers	Maître Pierre-Alexis THIOILLIER	pas de préemption
13/05/2026	96 H chemin des Lauriers	Maître Pierre-Alexis THIOILLIER	pas de préemption

⇒ **Questions diverses**

Un tour de table est fait pour que chacun puisse s'exprimer et faire le compte rendu des commissions qui ont pu se réunir :

- Commission Voirie : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Voirie CCMDL : Chemins concernés cette année : Hameau St Pierre et fin du chemin de la Fayolle. Un RDV est prévu avec la CCMDL et l'entreprise retenue finaliser les projets. Un autre est prévu sur place avec les habitants du hameau de St Pierre, pour leur faire part des travaux.
 - ATOS : trail des coursiers : Cette année 1 nouveau parcours est proposé : 160 km. Les circuits vont donc de 10 à 160 km. Il a été proposé à l'association que Larajasse puisse être un point de départ ou d'arrivée pour une prochaine édition.

- Arrosage des fleurs des bourgs : des bénévoles s'occupent d'arroser les fleurs, ce qui fait gagner du temps aux agents, en sous-effectif, car l'arrosage se fait 2 jours par semaine.
- Mobilités CCMDL : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - L'appel d'offres du transport solidaire a été relancé : 183 personnes l'utilisent. Ces trajets permettent d'éviter la dépendance des personnes âgées ou handicapées. Ce service est très apprécié mais onéreux pour la CCMDL.
 - Demande en cours pour la mise en place de 2 nouveaux arrêts de car scolaire.
- Commission économie : Compte rendu par Gisèle PIEGAY
 - Villa Mary : un praticien est remplacé.
 - Un local est libre, sans point d'eau. Une piste est envisagée.
 - Marché des créateurs : envoi des inscriptions aux entreprises jarsaires avant d'ouvrir aux artisans extérieurs
 - Terrasse devant la Mairie, non souhaitée par La Table de Ninon, ni la petite popeline. Demande faite auprès du boulanger.
 - Rencontre avec les associations de la MJ et le foot prévue dans la semaine prochaine
 - Club de pétanque en cours de création sur le pôle d'animation pour installer éclairage et prise électrique.
- Commission information : Compte rendu par Karine BARRON
 - Larajasse info : presque terminé. Réception des exemplaires fin de semaine prochaine pour une distribution idéalement pour le 29/06
- Commission école : Compte rendu par Karine BARRON
 - Permanences inscriptions garderie / cantine le 02/07 et 22/08
- SIEMLY : Compte rendu par Karine BARRON
 - Réunion 22/5 : élections du Président et des vices président
 - Présentation du rapport du SIEMLY : Visite possible du site de pompage de Grigny, 2 100 km de canalisation concernés, contrat de gestion par Suez France, rôle de rajeunir le réseau, intégration de 3 nouvelles communes envisagée, 76 communes concernées, 20 km de réseaux rénovés chaque année, cout eau potable : 1€ / jour / par foyer. Volume de perte de 27% : gros travail engagé pour résoudre ces fuites.
- Emmanuel FONT
 - A fait un bilan des contrôles APAVE. Il le transmet en Mairie
 - Elagage des arbres à la Villa Mary, d'autres arbres sur d'autres lieux seront faits en même temps
- François DUPEYRON :
 - Référent ambroisie : faire le lien avec Guy RAGEY, référent du Département. A noter : exposition + rencontre sensibilisation le 27/06 à la médiathèque.
- Maud FAYOLLE :
 - Moustiques tigres : éviter les eaux stagnantes, des alertes ARS sur un point d'eau au Machizaud.
 - Pièges à frelons : en lien avec Patrick Chillet
- Céline TURBAN-LINDECKER
 - CCAS : un listing des personnes vulnérables est tenu à jour, utile pour les situations d'urgence ou particulière, comme en cas de canicule, ...Chaque membre du CCAS se sont répartie les personnes à visiter et Céline a pu rencontrer certains d'entre eux

- Commission finances : Compte rendu par Gilles BROSSARD
 - Compte rendu de la dernière réunion a été diffusée. La situation est toujours globalement saine.
- Commission bâtiments : Compte rendu par Bruno DENIS
 - Chantier des toilettes publiques de l'Aubépin a commencé
 - Pôle d'animation : la 1^{ère} partie d'étanchéité est presque finie, la 2^{ème} a été signée. En attente de quelques devis encore.
 - Quelques petites réparations faites à l'école
- SYDER : Compte rendu par Yann MALEYSSON
 - Réunion ce soir, mais n'a donc pas pu s'y rendre
 - Désembouage de tout le réseau de la chaufferie. Normalement remise en route demain.
- Commission information : Compte rendu par Yann MALEYSSON
 - Nouveau correspondant Le Progrès : Franck Ghysbrecht : il se déplace directement sur les lieux. Il est inutile de lui envoyer article et photos (consignes du journal visiblement).
 - Région : Information de la relance de l'opération d'un bus pour les associations sportives.
 - Festimusic : samedi 20/06. Compte tenu de la météo la scène sera installée à l'extérieur.
- Gaelle TOURRAL :
 - Conseil d'Administration Archipel : Gérera la buvette d'1 vendredi musical sur St Symphorien sur Coise – un de leur personnel est référent pour accompagner et aider les MJ en difficulté – propose des formations sur l'animation du périscolaire
- Commission culture/tourisme/patrimoine : compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Préparation de la journée du patrimoine avec un circuit déambulatoire de la villa Mary à la chapelle de la Providence
- Amandine FAYOLLE :
 - Transmet une demande de la part des bénévoles des chemins : certains sont bouchés sur le milieu. Ils ne peuvent en venir à bout avec leur matériel. Ils sollicitent la commune pour qu'elle puisse s'équiper d'une tondeuse gyrobroyeur pour les + petits chemins.
- Claude GOY :
 - 21/06 : Bar Chez Pat souhaite réaliser un concert en terrasse de 17h à 21h pour la fête de la musique. *Réponse* : Accord du conseil municipal
 - Message à transmettre à l'association du foot : des nuisances sonores ont été signalées, régulièrement et très tard (jusqu'à 2-3h du matin). La musique de ne doit pas perdurer au-delà des animations. En prévision de la coupe du monde, si diffusion d'un match, une demande est à faire.
 - CCMDL : Séminaire des élus le 12 septembre
 - 03/07 : concours de pétanque du CCAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h30.

Madame le Maire
Claude GOY

Publié le

La secrétaire de séance
Gaëlle TOURRAL